



Municipalité de Mollens



RECENSEMENT DES CHIENS 2018

Les propriétaires de chiens (dès l'âge de 3 mois) sont priés d'inscrire leurs bêtes au greffe municipal, d'ici au 28 février prochain.

De même, les personnes qui n'ont plus leurs bêtes voudront bien l'annoncer. Sauf avis contraire, les inscriptions 2017 seront reconduites.

Il est également rappelé à tous les propriétaires de chiens que l'identification des chiens est obligatoire par puce électronique. Les propriétaires sont priés, une fois l'identification par puce électronique faite, d'adresser à l'administration communale le document pour contrôle.

Merci de votre collaboration.

La Municipalité

Mollens, le 24 janvier 2018